

**SESSION ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2013**

Tenue au Centre Municipal à 20h30.

**PRÉSENCES:**

M. Raynald Dion                      M. Gaétan Henry  
M. Denis Chabot                      Mme Jenny Couture  
M. Jean Lacasse                      Mme Nancy Bourassa

Sous la présidence du Maire, M. Marcel Blais.

Est aussi présente, Mme Jocelyne G. Paré, Directrice générale/Secrétaire-trésorière

**ARTICLE 1: LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR:            M. Jean Lacasse  
ET APPUYÉ PAR:                M. Denis Chabot  
ET RÉSOLU:

**13-1403**

QUE l'ordre du jour de la présente session soit accepté tel que présenté avec varia ouvert.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 3 septembre 2013;
3. Voirie municipale;
4. Période de questions;
5. Sécurité incendie;
6. Salle Fleur de Lys;
7. Festival Familial;
8. Élections municipales;
9. Dérogation mineure « Mikaël Henry »;
10. Demande CPTAQ « Sylvie Saucier »;
11. Projet de règlement modifiant le règlement de zonage #247-04 afin de régir les éoliennes domestiques;
12. Correspondance;
13. Dépenses du mois et rapport budgétaire du mois de septembre 2013;
14. Varia ;
15. Clôture et levée de la séance.

Adopté à l'unanimité

**ARTICLE 2: ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2013**

IL EST PROPOSÉ PAR:            M. Gaétan Henry  
ET APPUYÉ PAR:                Mme Jenny Couture  
ET RÉSOLU:

**13-1404**

QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 3 septembre 2013 soit accepté tel que rédigé par la Directrice générale/Secrétaire-trésorière.

Adopté à l'unanimité

**ARTICLE 3: VOIRIE MUNICIPALE**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport du responsable des travaux publics pour le mois de septembre.

M. Gaétan Roy les informe que la chambre froide à la Salle Fleur de Lys a été refaite au complet et les travaux sont terminés.

**ARTICLE 4: PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée par l'assistance.

**ARTICLE 5: SÉCURITÉ INCENDIE**

IL EST PROPOSÉ PAR:            M. Jean Lacasse  
ET APPUYÉ PAR:                M. Denis Chabot  
ET RÉSOLU:

**13-1405**

QUE la Municipalité de Honfleur donne le mandat à la firme ECGL Évaluation et Finance Immobilières pour : réaliser les inventaires du matériels roulants et des équipements incendies et établir la valeur résiduelle des actifs afin de conclure l'étude de faisabilité en sécurité incendie (MRC) tel que déposé par M. Mathieu Rouleau, consultant, pour des honoraires n'excedant pas 2 200,00 \$ plus taxes. De plus, cette étape est requise afin de poursuivre la démarche de mise en place d'un service régional et est conditionnelle à ce que les dix autres municipalités le fassent également.

Adopté à l'unanimité

**ARTICLE 6: SALLE FLEUR DE LYS**

CONSIDÉRANT que la Salle Fleur de Lys détient un permis pour les détaillants en alimentation et les restaurateurs pour la vente au détail maintenir chaud ou froid émis par le MAPAQ;

**13-1406**

IL EST PROPOSÉ PAR: M. Jean Lacasse  
ET APPUYÉ PAR: Mme Jenny Couture  
ET RÉSOLU:

D' informer le Ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation du Québec que nous ne renouvelerons pas le permis de vente au détail maintenir chaud ou froid au coût de 233,00 \$.

Adopté à l'unanimité

**ARTICLE 7: FESTIVAL FAMILIAL**

M. Jean Lacasse informe les membres du conseil que le Festival Familial de Honfleur a fait un profit net de 14 534,81 \$ en 2013.

Comme à l'habitude ils ont distribué une partie de leur profit aux organismes qui les ont aidés pour le Festival dont : la Fabrique de Honfleur « 4 500,00 \$ » et la Fondation des Pompiers « 2 000,00 \$ ».

**13-1407**

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme Nancy Bourassa  
ET APPUYÉ PAR: Mme Jenny Couture  
ET RÉSOLU:

DE féliciter M. Jean Lacasse, Président du Festival Familial, et son comité pour la réussite de leur organisation.

Adopté à l'unanimité

**ARTICLE 8: ÉLECTIONS MUNICIPALES**

**13-1408**

IL EST PROPOSÉ PAR: M. Jean Lacasse  
ET APPUYÉ PAR: M. Denis Chabot  
ET RÉSOLU:

D' accepter les salaires électoraux ainsi que la procuration pour faire les achats des documents électoraux.

Adopté à l'unanimité

**ARTICLE 9: DÉROGATION MINEURE « MIKAËL HENRY »**

CONSIDÉRANT la demande de M. Mikaël Henry pour construire un garage isolé de 712 pieds carrés (66 mètres carrés) et une hauteur de 20 pieds (6 mètres) sur la propriété du 100, rue Vallières à Honfleur;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à un dépassement de 10 mètres carrés (107 pieds carrés) et que la norme prescrite au règlement de zonage a une superficie maximale permise de 55 mètres carrés et que la demande est pour une superficie totale de 66 mètres carrés;

**13-1409**

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme Nancy Bourassa  
ET APPUYÉ PAR: Mme Jenny Couture  
ET RÉSOLU:

D' accepter la demande de dérogation mineure de M. Mikaël Henry du 100, rue Vallières à Honfleur pour la construction de son garage isolé de 712 pieds carrés avec un dépassement de 10 mètres carrés.

Adopté à l'unanimité

**ARTICLE 10: DEMANDE CPTAQ « SYLVIE SAUCIER »**

CONSIDÉRANT la demande de Mme Sylvie Saucier du 108, 2<sup>e</sup> Rang Ouest à Honfleur qui désire se porter acquéreur des lots 3 587 275 et 3 587 276;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à morceler les lots à la frontière créée par la route, de façon à créer une propriété unique avec la maison et ses bâtiments et toute la superficie logée sur ce côté de la route pour réunir les lots 3 588 094, 3 587 275 et 3 587 276;

CONSIDÉRANT que la demanderesse désire acheter une partie du lot contigu à une partie de ce lot qu'elle possède déjà et acheter une partie d'un lot non contigu;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à morceler ces lots et en aliéner une partie;

**13-1410**

IL EST PROPOSÉ PAR: M. Raynald Dion  
ET APPUYÉ PAR: M. Denis Chabot  
ET RÉSOLU:

D' appuyer la demande de Mme Sylvie Saucier pour le morcellement des lots ci-haut mentionnés et d'en aliéner une partie.

Adopté à l'unanimité

**ARTICLE 11: PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #247-04 AFIN DE RÉGIR LES ÉOLIENNES DOMESTIQUES**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une session antérieure de ce conseil, tenue le 3 septembre 2013 par M. Denis Chabot;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. Raynald Dion  
ET APPUYÉ PAR: Mme Jenny Couture  
ET RÉSOLU:

**13-1411**

D' adopter le projet de règlement # 285-13 modifiant le règlement de zonage #247-04 afin de régir les éoliennes domestiques.

Adopté à l'unanimité

**ARTICLE 12 CORRESPONDANCE**

La Directrice générale fait la lecture de la correspondance du mois. Suite à cela:

IL EST PROPOSÉ PAR: M. Jean Lacasse  
ET APPUYÉ PAR: M. Gaétan Henry  
ET RÉSOLU:

**13-1412**

D' accorder un montant de 50,00 \$ à l'unité de la Plaine de Bellechasse, afin d'amortir le coût de production d'un feuillet paroissial annuel spécial, à la demande de M. Rosaire Gagné, Curé.

Adopté à l'unanimité

**ARTICLE 13 DÉPENSES DU MOIS ET RAPPORT BUDGÉTAIRE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2013**

IL EST PROPOSÉ PAR: M. Jean Lacasse  
ET APPUYÉ PAR: M. Denis Chabot  
ET RÉSOLU:

**13-1413**

QUE les dépenses du mois au montant de 111 837,75 \$ soient acceptées et payées telles que décrites sur le rapport remis à chaque élu et déposé à la table du conseil.

QUE le rapport budgétaire de septembre 2013 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

**ARTICLE 14: VARIA**

Aucun point n'a été ajouté au varia.

**ARTICLE 15: CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est 21h30 et le conseiller M. Denis Chabot demande la levée de la séance.

\_\_\_\_\_  
Marcel Blais  
Maire

\_\_\_\_\_  
Jocelyne G. Paré  
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

.....  
**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, soussignée, Jocelyne G. Paré, Directrice générale/Secrétaire-trésorière, certifie par la présente que les crédits sont disponibles pour payer les dépenses autorisées lors de cette session par les résolutions #.13-1405, 13-1407, 13-1411 & 13-1412.

Donné à Honfleur, ce 2 octobre 2013.

\_\_\_\_\_  
Jocelyne G. Paré  
Directrice générale / Secrétaire-trésorière